

SECRET CONFIDENTIEL - NATO

Exemplaire No. \_\_\_\_\_

NORTH ATLANTIC MILITARY COMMITTEE  
COMITE MILITAIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Standing Group ~~SECRET~~ **REGRADED NATO UNCLASSIFIED**

Groupe Permanent

Per Authority IMSM-431-99

SGM-2147-51

By JACOBRE... Date 12-10-51..

21 Décembre 1951

MEMORANDUM POUR LE COMITE AD HOC "ETUDES ET RECHERCHES"

O B J E T : Création d'un Comité Etudes et Recherches  
du Groupe Permanent

Référence : S.G. 96/1

- 1.- Le 20 Décembre 1951, le Groupe Permanent a approuvé S.G.96/1 et par ce document a institué un Comité "Etudes et Recherches" du Groupe Permanent pour remplacer le Comité "Ad Hoc" actuel.
- 2.- Je suis chargé de dire que, à la date ci-dessus, le Comité "Ad Hoc" Etudes et Recherches sera reconstitué en tant que "Comité Etudes et Recherches du Groupe Permanent".
- 3.- Les attributions de ce Comité se trouvent jointes en Annexe.

*Mr Montjamont*

P.L. de MONTJAMONT  
Secrétaire

*33/12/51/KP/320*

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

ANNEXE

ATTRIBUTIONS DU COMITE D'ETUDES  
ET RECHERCHES DU GROUPE PERMANENT

Composition

- 1.- Par ordre du Groupe Permanent, il est par la présente créé un Comité d'Etudes et Recherches du Groupe Permanent. Ce Comité sera composé de trois officiers représentant respectivement la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, siégeant de façon intermittente. Il pourra être désigné un suppléant à chaque membre.
- 2.- Chaque membre devra posséder des questions scientifiques une connaissance qui, bien que générale, n'aura pas nécessairement à être approfondie; il devra connaître par le détail les politiques et programmes des forces armées de son pays, en matière d'études et recherches.
- 3.- Ce Comité peut demander par les voies existantes l'avis d'experts ou de techniciens.

Fonctions

- 4.- Le Comité d'Etudes et Recherches :
  - a. Conseillera le Groupe Permanent sur les mesures destinées à accroître, sur le plan international et inter-régional, les échanges, entre les forces armées des Nations NATO, de renseignements concernant les besoins qui ressortent des plans de défense approuvés en commun, dans le domaine :
    - (1) des études et recherches d'armes nouvelles,
    - (2) de la réalisation de nouvelles méthodes de guerre.
  - b. Se tiendra d'une façon générale au courant, dans toute la mesure du possible, de la tendance générale des études et recherches effectuées par toutes les nations membres.

c. Etudiera les demandes provenant des autres Nations, organes et commandements NATO, tendant à la communication ou la mise en commun d'informations scientifiques, ou à l'attribution d'aide matérielle, en rapport avec des travaux particuliers d'études et recherches.

d. Préparera à l'intention du Groupe Permanent des fiches sur les questions d'études et recherches, et exprimera ses recommandations pour étude et suite à donner.

Coordination

5.- Le Comité restera en contact étroit avec le Directeur, les Equipes de Travail et le Secrétariat du Groupe Permanent, afin de s'assurer que les travaux du Groupe Permanent dans le domaine des études et recherches progressent de façon harmonieuse.

Coordination internationale

6.- La coordination internationale des activités d'études et recherches sera poursuivie entre et parmi les différentes Armées par les méthodes approuvées de négociations et conformément aux lois et politiques des diverses nations. Seront seules abordées par le Comité d'Etudes et Recherches les questions d'études et recherches intéressant directement les plans NATO approuvés et les activités du Groupe Permanent et du Comité Militaire.

Fréquence des Réunions

7.- Le Comité ne sera pas en session permanente, mais se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer la bonne expédition de ses travaux. Des réunions pourront avoir lieu à la demande du Président, sur demande de deux membres, ou sur l'ordre du Directeur du Groupe Permanent.

Présidence

8.- La présidence du Comité sera assurée à tour de rôle par chacun des trois membres, conformément à un système dont conviendra le Comité.

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE IMSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE

Le Président représentera le Comité dans les discussions avec les autres Comités ou avec le Directeur du Groupe Permanent.

Procédures

- 9.- Le Comité respectera les Directives Permanentes du Groupe Permanent sur la Sécurité, et autres règles particulières promulguées par le Secrétariat du Groupe Permanent.

Emplacement

- 10.- L'emplacement permanent du Comité d'Etudes et Recherches du Groupe Permanent sera Washington, D.C. Des réunions pourront avoir lieu ailleurs, lorsque cela devra faciliter les travaux du Comité.

DECLASSIFIED-PUBLIC DISCLOSURE INSM-0431-99 DECLASSIFIE-MISE EN LECTURE PUBLIQUE